

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

**Référence : DABAECKE et NEE 888 19.11.18**

Le 19/11/2018



---

Bien : Ensemble immobilier  
Adresse : lieu dit Baleyrat  
24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS  
Numéro de lot :  
Référence Cadastre : NC

---

### PROPRIETAIRE

Madame et Monsieur DEBAECKE Marie et  
NEE Josef  
Lieu dit Baleyrat  
24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS

### DEMANDEUR

Madame et Monsieur DEBAECKE Marie et NEE  
Josef  
Lieu dit Baleyrat  
24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS

---

Date de visite : 19/11/2018  
Opérateur de repérage : HEIB Matthieu

---

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° DABAECKE ET NEE 888 19.11.18

*Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

|  |   |
|--|---|
| Type de bien : <b>Ensemble immobilier</b>                                |   |
| Adresse :<br><b>lieu dit Baleyrat<br/>24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS</b>     | Réf. Cadastre : <b>NC</b><br><br>Bâti : <b>Oui</b> Mitoyenneté : <b>Oui</b><br><br>Date du permis de construire : <b>2003</b> |
| Propriétaire : <b>Madame et Monsieur DEBAECKE Marie<br/>et NEE Josef</b> |   |

### ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

**Le présent examen fait état d'absence de Terme de jour de la visite.**

### DIAGNOSTIC GAZ

**L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais**

### DIAGNOSTIC ELECTRICITE

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

|   |   |
|---|---|
| Désignation du ou des lots de copropriété : <b>Ensemble immobilier</b>  | Descriptif du bien : <b>Ensemble immobilier en pierre</b> |
| Adresse : <b>lieu dit Baleyrat 24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS</b>   | Encombrement constaté : <b>Néant</b>                      |
| Nombre de Pièces :  | Situation du lot ou des lots de copropriété               |
| Numéro de Lot :   | Etage :   |
| Référence Cadastre : <b>NC</b>  | Bâtiment :  |
|   | Porte :   |
|   | Escalier :  |
| Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. | Mitoyenneté : <b>OUI</b> Bâti : <b>OUI</b>                |
|   | Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>                       |

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame et Monsieur DEBAECKE Marie et NEE Josef**  
 Qualité : **Particulier**  
 Adresse : **Lieu dit Baleyrat  
24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :  
 Qualité :  
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **HEIB Matthieu**  
 Raison sociale et nom de l'entreprise :  
**SARL CABINET SOULIE**  
 Adresse : **115 Boulevard Léon Gambetta 46000 CAHORS**  
 N° siret : **45276044000043**  
 N° certificat de qualification :  
 Date d'obtention :  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **ALLIANZ IARD**

N° de contrat d'assurance : **808109050**

Date de validité du contrat d'assurance : **30/09/2019**


**D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)     | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| <b>Gîte annexe</b>                            |   |   |
| <b>Séjour/Cuisine n°1</b>                     | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°1</b>                            | Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°2</b>                            | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Salle d'eau</b>                            | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>WC</b>                                     | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Non bâti</b>                               |   |   |
| <b>Terrain</b>                                |   | Absence d'indice.                           |
| <b>Annexe</b>                                 |   |   |
| <b>Atelier</b>                                | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
| <b>Garage</b>                                 | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)     | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| <b>RDC</b>                                    |   |   |
| <b>Entrée</b>                                 | Mur - Placoplâtre Peinture                                | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>WC n°1</b>                                 | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Placoplâtre Peinture                                | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Salon</b>                                  | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Salle à Manger</b>                         | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Cuisine</b>                                | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°3</b>                            | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Plinthes - Boit brut                                      | Absence d'indice.                           |
| <b>Salle d'eau/WC n°1</b>                     | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Dressing</b>                               | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)     | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
| <b>Ancien four à pain</b>                     | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Cellier</b>                                | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
| <b>Cave à vin</b>                             | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>1er</b>                                    |   |   |
| <b>Chambre n°4</b>                            | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°5</b>                            | Mur - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Plancher - Bois Linoléum                                  | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°6</b>                            | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Plancher - Bois Linoléum                                  | Absence d'indice.                           |
| <b>Grenier</b>                                | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Bois Peinture                                   | Absence d'indice.                           |
|   | Plancher - Bois   | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Local technique</b>                        | Plancher - Bois   | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Dégagements</b>                            | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Salle d'eau/WC n°2</b>                     | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)     | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Bureau</b>                                 | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture                        | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°7</b>                            | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Couloir</b>                                | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°8</b>                            | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Séjour/Cuisine n°2</b>                     | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>WC n°3</b>                                 | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
| <b>Salle d'eau/WC n°3</b>                     | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)     | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Chambre n°9</b>                            | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture | Absence d'indice.                           |
|   | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture   | Absence d'indice.                           |
|   | Mur - Plâtre Peinture                                     | Absence d'indice.                           |
|   | Plafond - Plâtre Peinture                                 | Absence d'indice.                           |
| <b>Combles</b>                                |   |   |
| <b>Combles</b>                                | Plafond - Bois  | Absence d'indice.                           |

| LEGENDE |   |
|---------|---|
| (1)     | Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.                           |
| (2)     | Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ... |
| (3)     | Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature  |
| *       | Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.                                    |

| <b>E</b> | <b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b> |
|----------|--|
|          |  |

| <b>F</b> | <b>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION</b> |
|----------|--|
|          |  |

| <b>G</b> | <b>MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES</b>   |
|----------|--|
|          | <p>1. examen visuel des parties visibles et accessibles :</p> <p>Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.</p> <p>Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;</p> <p>Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;</p> <p>Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :</p> <p>Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.</p> <p>L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé :</p> <p>Poinçon, échelle, lampe torche...</p> |

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



## H CONSTATATIONS DIVERSES

### Indice d'infestation de termite souterrain aux abords de la construction

**Un traitement par injection a été réalisé, se rapprocher du propriétaire pour connaître les modalités.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.**

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **18/05/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **DABAECKE et NEE 888 19.11.18 T**

Fait à : **CAHORS** le : **19/11/2018**

Visite effectuée le : **19/11/2018**

Durée de la visite : **2 h 30 min**

Nom du responsable : **SOULIE Eric**

Opérateur : Nom : **HEIB**

Prénom : **Matthieu**

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DABAECKE et NEE 888 19.11.18 T

7/7

Diagnostics immobiliers : amiante, termites, plomb, surface « carrez », DPE, électricité, gaz, dossier technique ...

CABINET SOULIE 115 Boulevard Léon Gambetta 46000 CAHORS • Tél : 05.65.22.08.91

E-mail : slam31@wanadoo.fr • Site web : www.avisdiagnostic.com

SARL au capital de 10000€ R.C.S. CAHORS 452 760 440 – SIRET : 45276044000043 - APE 743B



## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;  
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments  
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances  
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz  
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Localisation du ou des bâtiments</li> </ul> <p>Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement<br/><input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle</p> <p>Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN<br/><input checked="" type="checkbox"/> GPL<br/><input checked="" type="checkbox"/> Air propané ou butané</p> <p>Distributeur de gaz :</p> <p>Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Rapport n° : DABAECKE et NEE 888 19.11.18 GAZ</p> | <p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :<br/>Adresse : <b>lieu dit Baleyrat</b><br/><b>24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS</b></p> <p>Escalier :<br/>Bâtiment :<br/>N° de logement :</p> <p>Etage :<br/>Numéro de Lot :<br/>Réf. Cadastre : <b>NC</b><br/>Date du Permis de construire : <b>2003</b></p> |
|--|--|

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :</li> </ul> <p>Nom : <b>Madame et Monsieur DEBAECKE Marie</b><br/>Prénom : <b>et NEE Josef</b><br/>Adresse : <b>Lieu dit Baleyrat</b><br/><b>24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</li> </ul> <p>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :<br/>Nom / Prénom<br/>Adresse :</p> |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</li> </ul> <p>Nom :<br/>Prénom :<br/>Adresse :<br/>Téléphone :</p>   | <p><input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz<br/>Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres<br/>Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur</p> <p><b>Numéro :</b></p> |

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identité de l'opérateur de diagnostic</li> </ul> <p>Nom / Prénom : <b>HEIB Matthieu</b><br/>Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>CABINET SOULIE</b><br/>Adresse : <b>115 Boulevard Léon Gambetta</b><br/><b>46000 CAHORS</b><br/>N° Siret : <b>45276044000043</b><br/>Désignation de la compagnie d'assurance : <b>ALLIANZ IARD</b><br/>N° de police : <b>808109050</b> date de validité : <b>30/09/2019</b><br/>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>ICERT</b>, le<br/>N° de certification :<br/>Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : <b>NF P45-500 Janvier 2013</b></p> |
|--|


**D IDENTIFICATION DES APPAREILS**

| Autres appareils           |  | Observations   |
|----------------------------|--|--|
| Genre (1)                  | Type (2)                                       | Anomalie   |
| Marque                     | Puissance (kW)                                 | Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné |
| Modèle                     | Localisation                                   |  |
| <b>Appareil de cuisson</b> | <b>Non raccordé</b>                            | <b>Anomalie(s) : 19.1</b>  |
| FAURE                      | 5,00   |  |
|                            | Séjour/Cuisine (Gîte annexe) - Mur C           |  |
| <b>Appareil de cuisson</b> | <b>Non raccordé</b>                            | <b>Anomalie(s) : 19.1</b>  |
| FALCON                     | 10,00  |  |
|                            | Cuisine - Mur D                                |  |
| <b>Appareil de cuisson</b> | <b>Non raccordé</b>                            | <b>Anomalie(s) : 19.1</b>  |
| BRANDY BAST                | 5,00   |  |
|                            | Séjour/Cuisine (Gîte annexe 1er étage) - Mur A |  |

**LEGENDE**

|     |  |
|-----|--|
| (1) | Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, .... |
| (2) | Non raccordé – Raccordé - Etanche                                      |
| (3) | A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique   |
| (4) | CENR : Chauffe Eau Non Raccordé  |

**E ANOMALIES IDENTIFIEES**

| Point de contrôle N° (3)  | A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> ou 32c <sup>(7)</sup> | Libellé des anomalies   | Localisation   | Recommandations   |
|---|--|---|--|---|
| <i>Risques Encourus</i>   |  |   |  |   |
| 19.1  | <b>A2</b>  | Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air. | Séjour/Cuisine (Gîte annexe)<br>Cuisine<br>Séjour/Cuisine (Gîte annexe 1er étage)<br><br>Appareil 1 FAURE (Appareil de cuisson)<br>Appareil 1 FALCON (Appareil de cuisson)<br>Appareil 1 BRANDY BAST (Appareil de cuisson) | Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV). |
| <i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</i> |  |   |  |   |



| LEGENDE                               |   |
|---------------------------------------|---|
| (3)                                   | Point de contrôle selon la norme utilisée   |
| (4) A1                                | Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation   |
| (5) A2                                | L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.   |
| (6) DGI<br>(Danger Grave et Immédiat) | L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.   |
| (7) 32c                               | La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement. |

| F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT<br>(PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS |
|--|
| Néant  |

### G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

|       |
|-------|
| Néant |
|-------|

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

**Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

### H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
  - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

### I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie



**J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE**

Signature / cachet de l'entreprise



**Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz**

Visite effectuée le : **19/11/2018**

Fait à **CAHORS** le **19/11/2018**

Rapport n° : **DABAECKE et NEE 888 19.11.18 GAZ**

Date de fin de validité : **18/11/2021**

Nom / Prénom du responsable : **SOULIE Eric**

Nom / Prénom de l'opérateur : **HEIB Matthieu**

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- |  |   |
|--|---|
| ▪ <b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b><br>Département : <b>DORDOGNE</b><br>Commune : <b>SAINTE-FOY-DE-BELVÈS (24170)</b><br>Adresse : <b>lieu dit Baleyrat</b><br>Lieu-dit / immeuble : | Type d'immeuble : <b>Ensemble immobilier</b><br><br>Date de construction :<br>Année de l'installation : <b>&gt; à 15ans</b><br><br>Distributeur d'électricité : <b>Enedis</b> |
| Réf. Cadastrale : <b>NC</b><br>▪ <b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>   | Rapport n° : <b>DABAECKE et NEE 888 19.11.18 ELEC</b><br><br>La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9        |

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **DEBAECKE Marie et NEE Josef**  
Tél. : / **05.53.29.28.46** Email :  
Adresse : **Lieu dit Baleyrat 24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**  
Nom : **HEIB**  
Prénom : **Matthieu**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **CABINET SOULIE**  
Adresse : **115 Boulevard Léon Gambetta**  
**46000 CAHORS**  
N° Siret : **45276044000043**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ IARD**  
N° de police : **808109050** date de validité : **30/09/2019**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT** , le , jusqu'au  
N° de certification :

#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

| N° article (1) | Libellé des anomalies   | Localisation(*) |
|----------------|---|-----------------|
| B.1.3 b)       | Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. | Garage          |

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

**Néant**



## 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

| N° article (1) | Libellé des anomalies   | Localisation(*)            | Observation                 |
|----------------|---|----------------------------|-----------------------------|
| B.8.3 b)       | L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage. | Bureau, Ancien four à pain | Fils conducteurs"en tresse" |

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

### Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.  
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.  
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée  
 (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

| N° article (1) | Libellé des informations  |
|----------------|---|
| B.11 a1)       | L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA. |
| B.11 b1)       | L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.   |
| B.11 c1)       | L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.   |

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

|   |
|---|
| <p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p> |
| <p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>  |
| <p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>  |
| <p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>   |
| <p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>  |
| <p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>  |
| <p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>  |
| <p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>       |
| <p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>  |
| <p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>  |



Informations complémentaires :

|   |
|---|
| <p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u><br/>L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u><br/>L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>   |
| <p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u><br/>La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>   |

|          |  |
|----------|--|
| <b>9</b> | <b>IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :</b> |
| Néant    |  |

|  |
|--|
| <b>DATE, SIGNATURE ET CACHET</b>   |
| <p><b>Dates de visite et d'établissement de l'état</b></p> <p>Visite effectuée le <b>19/11/2018</b><br/>Date de fin de validité : <b>18/11/2021</b><br/>Etat rédigé à <b>CAHORS</b> Le <b>19/11/2018</b><br/>Nom : <b>HEIB</b> Prénom : <b>Matthieu</b></p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">  </div> |

**ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES**

**Point de contrôle N° B.1.3 b)**



Description : Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.

Observation(s)

**Point de contrôle N° B.8.3 b)**



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.

Observation(s) Fils conducteurs "en tresse"

CAHORS le lundi 19 novembre 2018

**Référence Rapport :** DABAECKE et NEE 888 19.11.18  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

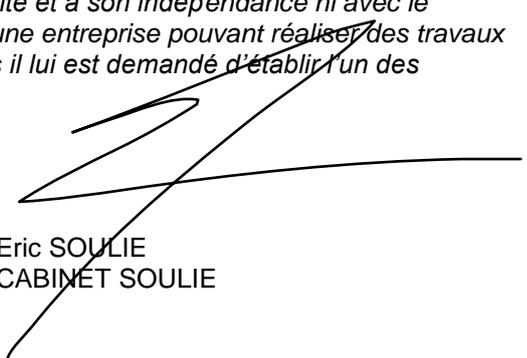
**Adresse du bien :**  
lieu dit Baleyrat  
24170 SAINTE-FOY-DE-BELVÈS  
**Type de bien :** Ensemble immobilier  
**Date de la mission :** 19/11/2018

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Eric SOULIE , atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Eric SOULIE  
CABINET SOULIE